

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Ville de Rosemère**

**Une séance ordinaire** du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue par visioconférence le mercredi 23 juin 2021 à 18 h 30.

**Sont présents par visioconférence** : Paolo Galati, président; Bob Pellerin, vice-président; Donna Anber, Vincent Cammisano, James Di Sano et Olivia Landry, commissaires; Adam Gordon, commissaire-parent; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

**Également présents par visioconférence** : Karla Abraham Di Francesco et Melissa Wall, commissaires; Tara Anderson, commissaire-parent; Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, directrice du Service des affaires corporatives et secrétaire générale; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Geoffrey Hipps, directeur des Services pédagogiques; Stephanie Krenn, directrice du Service des ressources humaines; Nathalie Senecal, directrice adjointe du Service des ressources humaines; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

**0.0 Ouverture de la séance**

Le président ouvre la séance.

**HEURE : 18 h 34**

En réponse à une demande du président, la directrice du Service des affaires corporatives et secrétaire générale constate le quorum.

**0.1 Reconnaissance du territoire**

*Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.*

*Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.*

**1.0 Adoption de l'ordre du jour**

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que l'ordre du jour contenu au document n° X-SWLSB-2021/06/23-CA-001 soit adopté sans modification.

**EC-210623-CA-0088**

**Adoptée à l'unanimité**

**2.0 Approbation du procès-verbal – 12 mai 2021**

Approbation  
du procès-verbal  
12 mai 2021

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 12 mai 2021, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture par la secrétaire générale.

**EC-210623-CA-0089**

**Adoptée à l'unanimité**

### 3.0 Affaires découlant du procès-verbal

#### 3.1 Modifications aux actes d'établissement et au plan triennal – diverses écoles

Modifications aux  
actes d'établissement  
et au plan triennal

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-201209-TS-0063, approuvant la version finale de la partie relative aux actes d'établissement, et la résolution n° EC-201209-TS-0064, approuvant la version finale de la partie relative au plan triennal comprise dans la politique n° 2021-CA-02 : *Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles*;

Diverses écoles

#### EC-210623-TS-0090

ATTENDU QUE, depuis l'adoption des résolutions mentionnées ci-dessus, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a reçu l'autorisation du ministère de l'Éducation d'ajouter des classes de maternelle 4 ans;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier l'acte d'établissement et le plan triennal des trois (3) écoles suivantes pour y inclure la maternelle 4 ans dans les ordres d'enseignement :

École primaire Genesis  
École primaire Laurentia  
École primaire Pinewood

ATTENDU QUE le conseil d'établissement de chacune de ces trois (3) écoles a été consulté sur les modifications proposées :

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la modification de la politique n° 2021-CA-02 : *Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles* en ajoutant la maternelle 4 ans aux ordres d'enseignement des écoles primaires Genesis, Laurentia et Pinewood.

**Adoptée à l'unanimité**

### 4.0 Décisions du comité

#### 4.1 Ressources matérielles et transport

##### 4.1.1 Entente de transport 2021-2022 – Centre de services scolaire des Laurentides

Entente de transport  
2021-2022

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit voir à l'organisation des services de transport scolaire pour toutes les écoles qui relèvent de sa compétence;

Centre de services  
scolaire des Laurentides

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Laurentides assure le transport des élèves de l'Académie de Sainte-Agathe et de l'école primaire d'Arundel pour le compte de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

#### EC-210623-MR-0091

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Laurentides reçoit une allocation du ministère de l'Éducation (MEQ) pour assurer le transport des élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE les taxes nettes ne sont pas comprises dans l'allocation du MEQ et sont payées par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier selon les paramètres des règles budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du comité consultatif de transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'entente négociée avec le Centre de services scolaire des Laurentides portant sur le transport des élèves de l'Académie de Sainte-Agathe et de l'école primaire d'Arundel;

ET QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier verse au Centre de services scolaire des Laurentides la somme de 23 027,12 \$ à titre de paiement des taxes nettes pour l'année scolaire 2021-2022.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 4.1.2 Entente de transport 2021-2022 – Centre de services scolaire des Samares

En réponse à une question du commissaire-parent Adam Gordon, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport fait savoir que lorsque l'effectif officiel du 30 septembre sera disponible, il sera en mesure de dire au comité administratif si le nombre d'élèves est supérieur ou inférieur à 195, qui est le nombre précisé dans l'entente avec le Centre de services scolaire des Samares.

Entente de transport  
2021-2022

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit voir à l'organisation des services de transport scolaire pour toutes les écoles qui relèvent de sa compétence;

Centre de services  
scolaires des Samares

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Samares assure le transport des élèves de l'école primaire de Joliette et de l'école secondaire de Joliette pour le compte de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

**EC-210623-MR-0092**

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Samares reçoit une allocation du ministère de l'Éducation pour assurer le transport d'au plus 195 élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE, pour chaque élève excédant ce nombre, des frais sont exigés de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier selon les paramètres des règles budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que, sur recommandation du comité consultatif de transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'entente négociée avec le Centre de services scolaire des Samares portant sur le transport des élèves de l'école primaire de Joliette et de l'école secondaire de Joliette pour l'année scolaire 2021-2022, sans frais additionnels pour les 195 premiers élèves;

ET QUE, pour chaque élève excédant ce nombre, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier paie le coût moyen par élève établi selon les paramètres des règles budgétaires.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 4.1.3 Appel d'offres public n° 2021-6609-60-01 – sacs à ordures et sacs compostables en plastique

Appel d'offres public  
n° 2021-6609-60-01 –  
Sacs à ordures et sacs  
compostables en plastique

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur le centre d'acquisitions gouvernementales* le 31 octobre 2020;

ATTENDU QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales assure la continuation des contrats-cadres pour l'acquisition des biens et des services identifiés par le Conseil du trésor;

**EC-210623-MR-0093**

ATTENDU QUE le Conseil du trésor a confié au Centre d'acquisitions gouvernementales (le CAG) le mandat de lancer des appels d'offres publics pour le compte de l'ensemble des organismes publics de la province afin d'obtenir la meilleure solution d'ensemble et la meilleure structure de prix;

ATTENDU QUE le CAG lancera l'appel d'offres public n° 2021-6609-60-01 pour la sélection de fournisseurs de sacs à ordures et de sacs compostables en plastique;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite participer à cet appel d'offres, car il s'agira d'un contrat de vingt-huit (28) mois qui offrira la meilleure structure de prix;

ATTENDU QUE le coût d'achat des sacs à ordures et des sacs compostables en plastique est estimé à 80 000,00 \$, avant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'appel d'offres public n° 2021-6609-60-01 pour la sélection d'un fournisseur de sacs à ordures et de sacs compostables en plastique dans le cadre d'un contrat de vingt-huit (28) mois commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et se terminant le 30 avril 2024;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les bons de commande pendant la durée du contrat.

**Adoptée à l'unanimité**

**5.0 Points d'information**

Il n'y a aucun point d'information.

**6.0 Questions diverses**

Il n'y a aucune question diverse.

**7.0 Clôture**

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que la séance soit levée.

**Adoptée à l'unanimité**

**HEURE : 18 h 48**

**PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 25 août 2021**